

	<b>Règlement intérieur des Championnats Scolaires 2025 Phase Départementaux Collèges</b>
--	--

Article 1 - Organisation générale :

Le Comité Départementale du Jeu d'Échecs de L'Aisne (CDJE 02) organise les Championnats Scolaires Départementaux Écoles et Collèges au Collège Charlemagne, 141 Boulevard Léon BLUM 02000 Laon

Président du CDJE 02, BRACQ Christian: [bracq.christian.ffe@gmail.com](mailto:bracq.christian.ffe@gmail.com)

Le Responsable du Collège Charlemagne : [v.homerin59@gmail.com](mailto:v.homerin59@gmail.com)

Article 2 : Homologation et Appariements:

Ce tournoi est homologué par la Fédération Française des Échecs, sous le numéro : 66109

Les appariements informatisé, programme PAPI 3.3.8, se font au Système Suisse intégral.

Il est comptabilisé pour le classement Elo rapide.

Article 3 : Cadence

La cadence est de 12minutes + 3 secondes par coup

Le nombre de rondes est fixée à 5 rondes

Article 4 : Inscription

Pas de droits d'inscription. Tout joueur doit être licencié A ou B au moment de l'inscription.

Article 5 : Pointage et horaires prévisionnels des rondes

Pointage jusqu'à 14h30. Début de la ronde 1 à 14h45

Article 6 : Classement

Le classement final est individuel. Les systèmes de départages sont dans l'ordre, au buchholz tronqué, au buchholz, au cumulatif

*Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023*

Article 7 : Classement par établissement

Pour chaque tournoi, le classement par établissement est établi, à l'issue de la dernière ronde, d'après le total des points des 8 meilleurs participant(e)s dont au moins les 2 premières filles et les 2 premiers garçons d'un même collège. (Règlement championnat de France écoles et collèges article 2.3 – J03)

Article 8 : règles du jeu et Arbitrage

Les règles du jeu rapide s'appliquent à ce tournoi. La partie sera perdue après le 2nd coup illégal achevé (Livre de l'arbitre : article 7.5.5 sur les irrégularités).

L'article A.4 s'appliquent pour l'ensemble du tournoi.

L'arbitre Principal: BRACQ Christian Arbitre International/Arbitre Fédéral Elite 1

Article 9 : Comportements des joueurs

Tous les participants s'engagent à avoir une attitude conforme à l'éthique de notre sport (Charte du joueur d'échecs). Les analyses et blitz sont interdits dans l'aire de jeu. Les téléphones portables doivent être éteints,

le joueur dont le téléphone sonne ou vibre perd la partie. Il faut aussi éviter toute lecture ou discussion suspecte. Tout joueur doit quitter l'aire de jeu une fois sa partie terminée.

Article 10 : L'inscription aux championnats implique l'acceptation du présent règlement.

Arbitre principal:

Organisateur:

CDJE 02